

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 30 NOVEMBRE 2024

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGault, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Annie ROSENBLATT, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

M. Claude NAHOUM par Mme Cécile HELLE durant la présentation de la délibération numéro 6  
M. Marc SIMELIERE par M. Sébastien GIORGIS  
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice TOCABENS  
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL  
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Julien DE BENITO  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGault  
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOARD durant la présentation de la délibération n°5  
Mme Christine LAGRANGE par Mme Annie ROSENBLATT

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

M. Jean-Pierre CERVANTES  
M. Mouloud REZOUALI

AR préfecture : 084-218400075-20241130-lmc1X010001b0f2-DE

Date de télétransmission : 09-12-2024

Date de réception en préfecture : 9 DÉCEMBRE 2024

## 22

**URBANISME : Concession d'aménagement de l'opération Route de Lyon : Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité actualisé au 31/12/2023 valant bilan de clôture - Acquisition de la parcelle cadastrée section IO n°381.**

**M. GONTARD**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

### Historique de l'opération d'aménagement

Par concession d'aménagement ayant pris effet le 17 février 2024, la ville d'Avignon a confié à la société CITADIS, la réalisation de l'opération d'aménagement de la route de Lyon.

Cette opération devait permettre la réalisation de logements, la requalification d'espaces publics et des restructurations commerciales en lien avec le projet de transport en commun de la route de Lyon.

Portant initialement sur un périmètre très large comprenant les routes de Lyon et de Morières depuis la voie ferrée jusqu'à la limite avec la commune du Pontet, il a été décidé de définir un périmètre opérationnel resserré autour de l'îlot Saint Véran (ancienne blanchisserie, chapelle Saint Véran). Ce secteur opérationnel a fait l'objet d'études aboutissant à l'approbation d'un schéma directeur en 2016.

Par la suite, celui-ci a dû être mis à jour afin de mieux tenir compte de la proximité des habitations, des enjeux patrimoniaux, des nouvelles règles du PLU et de celles en matière de prise en compte du risque inondation.

Dans le cadre de ce schéma directeur, CITADIS a procédé à l'acquisition d'une maison à l'angle de la rue Boccace et de la route de Morières (parcelle cadastrée section IO n°381). La maison ayant subi un incendie et faisant l'objet d'un péril, celle-ci a ensuite été démolie.

Pour des raisons liées à des difficultés d'équilibre financier, l'opération n'est jamais passée en phase opérationnelle.

## **Clôture de la concession d'aménagement - bilan financier**

La concession d'aménagement étant arrivée à échéance, il convient de procéder à sa clôture. Pour cela, CITADIS a établi un Compte Rendu Annuel à la Collectivité valant bilan de clôture incluant la cession, à la Ville, de la parcelle cadastrée section IO n°381 sise 1 avenue Boccace, et le réajustement de la participation d'équilibre.

Le bilan de clôture s'établit en dépenses à 454 231 € HT et en recettes à 74 363 € HT.

En conséquence, la participation à l'équilibre de l'opération est ramenée à 379 868 €.

La trésorerie de l'opération fait par ailleurs apparaître, après avoir établi les dernières recettes à encaisser (dont la vente de la parcelle cadastrée IO n°381) et des dépenses à régler (dont le remboursement d'une participation d'équilibre à la Ville) un solde pour la ville d'Avignon de + 68 132 €.

## **Conséquence juridique de l'expiration de la concession**

Conformément aux articles n°12.4 et n°23 de la concession d'aménagement, l'expiration de la concession induit que la collectivité devienne propriétaire de l'ensemble des biens destinés à être cédés aux tiers et non encore revendus.

A ce titre, la parcelle cadastrée section IO n°381, sise 1 avenue Boccace, d'une superficie de 242 m<sup>2</sup> en nature de terrain nu, acquise par CITADIS pour les besoins de l'opération d'aménagement, doit faire l'objet d'un transfert de propriété à la ville en contrepartie du versement de la somme de 60 000 € HT soit 72 000 € TTC.

Les parties signeront dans les meilleurs délais un acte constatant que ce transfert de propriété est intervenu.

Les frais d'acte seront à la charge de la ville d'Avignon.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 300-4 et L. 300-5,

Vu la délibération n°47 du Conseil Municipal du 19 décembre 2013 décidant d'engager l'opération de la route de Lyon dans le cadre d'une concession d'aménagement,

Vu la concession d'aménagement Route de Lyon conclue entre les parties le 16 février 2014,

Vu le compte rendu annuel arrêté au 31/12/2023 par la société CITADIS valant bilan de clôture.

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**  
Commission Développement territorial et urbain

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité actualisé au 31 décembre 2023 valant bilan de clôture de la concession d'aménagement Route de Lyon,
- **APPROUVE** l'arrêt des comptes permettant de prendre acte de la situation financière et comptable définitive de l'opération d'aménagement Route de Lyon,
- **DECIDE** de donner quitus de sa mission à la société CITADIS pour cette opération,
- **IMPUTE** la recette équivalente au crédit de trésorerie d'un montant de 68 132 € sur le chapitre 75, article 75883,
- **DECIDE** d'acquérir au prix de 60 000 HT (soit 72 000 € TTC) auprès de CITADIS dont le siège social est situé à Avignon, 6 passage de l'Oratoire, représentée par Monsieur Xavier SIMON en sa qualité de Directeur ou de toute personne physique pouvant s'y substituer, la parcelle cadastrée section IO n°381 d'une superficie de 242 m<sup>2</sup>, sise 1 avenue Boccace à Avignon,
- **IMPUTE** la dépense pour l'acquisition de la parcelle IO n°381 sur le chapitre 21, compte 2111,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

## **ADOpte**

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Le Maire  
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance  
Mme Martine CLAVEL

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 9 DÉCEMBRE 2024**  
**ACTE PUBLIE LE 12 DECEMBRE 2024**